

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018 à 20h30

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept Mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Pierre LAURENT Maire Adjoint, Edwige PERINET, Claude DUPONT, Conseillers Délégués, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Christophe BELZ, Philippe FAUVEL, David LEGOUET, Myriam BLONDEL, Sébastien RACHINE, Jean-Pierre LEQUERTIER.

Absents Excusés :

Jean-Louis REVERT a donné pouvoir à Annick MARIE,
Stéphane PINABEL a donné pouvoir à Claude DUPONT,
Annie POISSON a donné pouvoir à Monsieur Le Maire
Thierry TOTAIN a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT,
Sighilde LEGOUPIL, Alain DESPLANQUES, Delphine JIMENEZ-GRENIER se sont excusés.

Madame Claudine LEMARDELE, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Le Maire demande aux Membres présents d'avoir une pensée pour les victimes de l'attentat de TREBES et pour le Gendarme BELTRAME. Contrairement aux idées reçues, aucun village n'est à l'abri du terrorisme. Il ne faut pas confondre vigilance et délation. Il est important de signaler, à la gendarmerie, ce qui semble anormal.

Information :

Monsieur Le Maire fait part d'une discussion avec Monsieur BONNIN, propriétaire de la nouvelle épicerie de la plage. Ce dernier attend la saison avec impatience pour voir son magasin se remplir, en effet, peu de clients locaux, qui pourtant se plaignent souvent de la désertification de ce secteur, fréquentent son magasin. Monsieur Le Maire, par cette information, souhaite faire passer le message...

Le procès-verbal de la séance du 27 Février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Les Conseillers ont été informés de l'inscription de deux questions diverses et les valident :

- Garantie d'emprunt – Maison de retraite St François
- Vote des subventions aux associations

ORDRE DU JOUR

Information sur les décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire informe que depuis la dernière séance du Conseil Municipal, il a signé deux décisions dans le cadre des délégations qui lui ont été données :

Décision n° 3/2018 :

**SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE GUINTOLI –
POURSUITE DES TRAVAUX D'ENROCHEMENTS – SECTEUR DE BARNEVILLE-
PLAGE**

Monsieur Le Maire rappelle le marché signé avec l'entreprise GUINTOLI – AGENCE DE NORMANDIE -

Compte tenu de l'érosion du massif dunaire au gré des marées et des aléas de la météo, il a été nécessaire, pour terminer l'enrochement dans les conditions préconisées par la DDTM, d'apporter un peu plus de matériaux que ceux prévus au marché initial :

Apport de sable (et extraction) : + 1020m³ * 4.70€HT = 4 794.00€

Couche filtre : + 477m³ * 13.00€HT = 6 201.00€

Enrochements : + 792T * 26.50€HT = 21 003.90€

TOTAL : 31 998.90€HT

Décision n°4/2018 :

Signature d'un contrat de prêt avec LA BANQUE POSTALE pour un montant de 350 000€ destiné à financer l'acquisition des Terrains DROUET

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.06%

Au sujet des travaux d'enrochements qui sont terminés, il invite les membres du Conseil Municipal à consulter le DOE (Dossier des Ouvrages exécutés) mis en ligne sur le site de la Commune – Rubrique MAIRIE – Rapports et Etudes. Tout y est clairement expliqué.

A une question de Jean-Pierre LEQUERTIER qui demande si ces travaux impliquent la fin de la protection du cordon dunaire, Monsieur Le Maire répond qu'il l'espère, il risque toujours d'y avoir une légère érosion après la réalisation, mais au contraire de ce qui se dit, notamment sur Saint Jean de la Rivière qui craint pour sa plage, la pente actuelle, réalisée en conformité avec les suggestions de la DDTM, à la fin de cet enrochement, ne devrait pas créer d'érosion supplémentaire. Par ailleurs, on peut déjà noter qu'il y a actuellement un net re-ensablement de la zone.

Il précise également que suite à ces travaux, un escalier a été découvert et nettoyé devant la Rue Boeldieu, en très bon état. On y a trouvé, sous le sable, d'ailleurs trois marches en bois en bout de l'escalier, ce qui prouve que la plage bouge, dans un sens et dans l'autre au cours des années.



Au dernier Conseil, la mise en place de Pieux hydrauliques a été évoquée. Cette installation a été évoquée avec la DDTM qui y serait favorable. Mais pour l'instant, aucun financement n'est prévu.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER 2017

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que les comptes de gestion du Trésorier doivent être approuvés avant les comptes administratifs.

Il précise la totale concordance des comptes de l'exercice et pour les résultats globaux d'affectation, il faudra tenir compte de la décision d'affectation des résultats des excédents du budget eau, clôturé au 31.12.2016, et demande au Conseil de bien vouloir les approuver, étant précisé que le détail sera donné lors de la présentation des comptes administratifs.

Commune :

Dépenses de Fonctionnement	2 907 678.78	
Recettes de Fonctionnement	3 710 206.89	Excédent 802 528.11
Dépenses d'Investissement	1 439 423.86	
Recettes d'Investissement	1 021 610.10	Déficit : - 417 813.76

Résultat : Excédent de 384 714.35

Port :

Dépenses de Fonctionnement	608 992.96	
Recettes de Fonctionnement	679 585.13	Excédent 70 592.17
Dépenses d'Investissement	105 258.10	
Recettes d'Investissement	58 869.35	Déficit : - 46 388.75

Résultat : Excédent de 24 203.42

Service de l'Assainissement :

Dépenses de Fonctionnement	580 993.13	
Recettes de Fonctionnement	629 649.05	Excédent 48 655.92
Dépenses d'Investissement	304 396.03	
Recettes d'Investissement	362 488.28	Excédent : 58 092.25

Résultat : Excédent : 106 748.17

Service extérieur des Pompes Funèbres :

Dépenses de Fonctionnement	1 442.05	
Recettes de Fonctionnement	377.55	
Résultat : déficit de	- 1064.50	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les comptes de gestion du Trésorier.

Reprise des excédents du budget du service des Eaux aux résultats du Budget Principal

Monsieur Le Maire rappelle qu'en Commission des Finances, il a évoqué la nécessité, conformément, à la délibération de transfert du service des Eaux au SDEAU 50, de reverser ces excédents au SDEAU 50. Pour ce faire, les résultats du Budget annexe du service des eaux, clôturé au 31.12.2016 sont intégrés dans un premier temps aux résultats du budget principal de la Commune 2017 et seront ensuite inscrits en dépenses au budget primitif 2018

de la Commune, pour être reversés au SDEAU50. Le Conseil Municipal, valide cette reprise des excédents.

Présentation des Comptes Administratifs 2017 Monsieur Le Maire remercie les services pour le travail de présentation effectué et en particulier André MARION qui a mis en place une comptabilité analytique pour les dépenses des services techniques, qui permet d'avoir le coût des dépenses par secteur d'intervention. Il salue également le travail de Madame RAGOT, DGS qui prépare, à l'attention des membres du Conseil, des documents détaillés d'une grande qualité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL

Il se présente ainsi :

Budget Communal		
Réalisé	2 016	2017
Section de fonctionnement		
Dépenses	2 985 110.85	2 907 678.78
Recettes	3 520 626.83	3 710 206.89
Résultats de l'année	535 515.98	802 528.11
Section d'investissement		
Dépenses	952 382.59	1 439 423.85
Recettes	860 523.05	1 021 610.10
Résultats de l'année	-91 859.54	-417 813.76
Résultats globaux des deux sections	443 656.44	384 714.35

Budget Communal -		
DEPENSES Section de Fonctionnement		
Chapitre	vote 2017	Réalisé 2017
011 Charges à caractère général	1 017 590.00	929 549.15
012 Charges de personnel	1 402 217.00	1 399 130.53
65 - Autres charges de gestion courante	171 000.00	159 382.54
66 Charges financières	108 182.53	79 089.09
67 Charges exceptionnelles	11 800.00	1 797.78
042 Opérations d'ordre entre section	79 756.53	70 760.69
014 - Reversement GIR	286 500.00	267 969.00
TOTAL	3 077 046.06	2 907 678.78
023, Virement à la section d'Investissement	616 845.31	
TOTAL GLOBAL	3 693 891.37	
RECETTES Section de Fonctionnement		
Chapitre	Voté 2017	Réalisé 2017
002, Excédent antérieur reporté	72 237.53	
013, Atténuation de charges	30 000.00	44 242.85
70 Produits des services	123 400.00	93 178.75
73, Impôts et Taxes	2 150 675.84	2 262 202.25
74, Dotations et participations	968 573.00	1 005 119.32
75, Autres produits de gestion courante	201 400.00	171 289.26
76, Produits financiers	5.00	5.62
77 produits exceptionnels	117 600.00	88 316.21
042 Opérations d'ordre entre section	30 000.00	45 852.63
TOTAL	3 693 891.37	3 710 206.89

Monsieur Le Maire donne les explications nécessaires notamment sur le chapitre du personnel pour lequel Jean-Pierre LEQUERTIER s'étonne que malgré non remplacement des départs en retraite, on constate une augmentation même légère de cette ligne.

Il lui est répondu que depuis le début de l'année, le poste et demi des agents du service assainissement qui étaient auparavant rémunérés sur le budget annexe du service des eaux, sont intégrés dans les dépenses « personnel » du budget de la commune, il est également précisé qu'un recrutement a eu lieu au service administratif en raison des congés maladie et que le budget ASTRE est en nette progression.

Jean-Pierre LEQUERTIER pose la question de la pertinence de continuer travailler avec ASTRE, ne vaudrait-il mieux pas embaucher du personnel en CDD ?

Monsieur Le Maire répond que pour ASTRE, le personnel est recruté selon les besoins, ensuite il donne l'exemple de la Gerfleur, dont la gestion est désormais assurée par la Maison de retraite Saint François. Le personnel ASTRE y assurait les nuits. Avec le transfert, cette solution n'a pas été retenue, mais la commune n'a plus à sa charge le personnel, ce qui aurait pu être différent avec des CDD qui auraient été réintégrés au sein de la commune.

Monsieur Le Maire explique enfin, que même quand le point d'indice de la Fonction Publique Territoriale est bloqué, les salaires continuent d'augmenter avec les anciennetés.

Il rappelle également que la Commune va perdre une classe sans aucun doute à la fin de l'année, il y aura donc un peu moins de besoins, le Port devrait entrer dans la SPL dans quelques années, le personnel sera transféré... C'est l'évolution du monde actuel.

Section d'Investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Vote 2017	Réalisé 2017
001. Solde exécution investissement reporté	717 588.17	
1068 - Reversement excédent Budget Eau 2016		
13 Subventions d'investissement		
16. Remboursement d'emprunts	382 320.00	382 301.64
20. Immobilisations incorporelles	76 824.00	43 824.00
204. Subventions d'équipement versées	103 653.48	74 605.85
21. Immobilisations corporelles	534 171.00	473 048.95
23 Immobilisations en cours	582 600.00	397 425.79
26- Participation et créances rattachées	22 365.00	22 365.00
040 - Opération ordres (travaux en régie)	30 000.00	45 852.63
041- Opérations patrimoniales	21 483.63	0.00
TOTAL	2 471 005.28	1 439 423.86

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	vote 2017	Réalisé 2017
001 - Excédent antérieur reporté		
021. Virement de la section de fonctionnement	616 845.31	
024. Produits des cessons	55 000.00	0.00
040. Opérations d'ordre en section	79 756.53	70 760.69
041- Opérations patrimoniales	21 483.63	0.00
10. Dotations Fonds divers réserves	836 432.67	855 092.81
13 Subventions d'investissement	368 445.00	95 756.60
16. Emprunt et dettes assimilées	493 042.14	0.00
Emprunt complémentaire		
20- Immobilisation incorporelles		
23 - Immobilisation en cours		
TOTAL	2 471 005.28	1 021 610.10

La liste des dépenses, poste par poste est présentée.

Monsieur Le Maire souligne sa satisfaction quant à la réalisation de la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). C'est réellement une réussite, les Assistantes maternelles, en charge des travaux d'aménagement intérieur ont vraiment bien travaillé. Ce lieu est agréable, adapté aux petits et convivial

Il rappelle également que 26 000€ ont été dédiés aux travaux de mise aux normes du stade. A cet effet, une demande de « grand passage » de gens du voyage a été reçue pour une semaine au mois d'Août. Bien évidemment, la réponse a été négative. Il faudra être très vigilant pour que les caravanes ne s'installent pas sur le stade, récemment rénové justement.

Monsieur Le Maire a transmis cette demande à la Communauté d'Agglomération, compétente en la matière. Il a d'ailleurs participé ce mardi à une réunion avec les services de l'Agglomération et quelques élus. Ils vont gérer ont-ils prévenu... Monsieur Le Maire a des doutes qu'il a d'ailleurs émis en réunion. Il semble en effet que la notion des « gens du voyage », donc « gens de passage » ne soit pas la même pour la CAC que pour les communes confrontées aux installations sauvages et irrégulières.. La CAC fait état d'une aire d'accueil où sont installées des personnes, à l'année, travaillant notamment sur l'EPR Flamanville. Ces personnes n'ont en aucun cas le statut de gens du voyage. Ce sont des travailleurs itinérants, et en quête de sédentarisation.

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE PORTUAIRE :

Au sujet de l'extension portuaire, Monsieur Le Maire précise que l'étude d'impact est réalisée et qu'elle est actuellement à l'étude auprès des services de l'Etat.

Résultats de l'année 2017 :

Budget Portuaire	2016	2017
Section de Fonctionnement		
Dépenses	641 988.65	608 992.96
Recettes	696 578.59	679 585.13
Résultats de l'année	54 589.94	70 592.17
Section d'investissement		
Dépenses	160 585.61	105 258.10
Recettes	91 298.93	58 869.35
Résultats de l'année	-69 286.68	-46 388.75
Résultats globaux	-14 696.74	24 203.42

Section de Fonctionnement :

Fonctionnement -Dépenses :	Voté 2017	Réalisé 2017
002 Résultat exploitation reporté		
011 - Charges à caractère général	399 300.00	313 293.27
012 - Charges de Personnel	241 914.00	224 965.99
042 - Dotations aux amortissements	58 869.35	58 869.35
65 - Autres charges de gestion courante	10 020.00	3 750.32
66- Intérêts des emprunts	12 469.51	8 058.14
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00	55.89
023 - Virement à la section d'investissement	95 452.18	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	819 025.04	608 992.96
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Voté 2017	Réalisé 2017
002- Résultat d'exploitation reporté	124 656.04	
013 - Atténuation de charges	3 000.00	2 291.76
042- Opérations d'ordre entre sections	18 869.00	18 869.00
70- Vente de produits, prestations	662 000.00	638 202.04
74- Subvention d'exploitation		
75 - Autres produits de gestion courante	500.00	0.00
77 - Produits exceptionnels	10 000.00	20 222.33
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	819 025.04	679 585.13

Claude DUPONT précise, au vu de ces résultats que l'extension portuaire est vraiment nécessaire.

Monsieur Le Maire rappelle que sur le chapitre 11, sont compris les dragages du chenal. Pour le dragage du bassin, avec l'extension portuaire en projet, il convient d'attendre.

Section d'Investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Voté 2017	Réalisé 2017
001- Solde reporté (déficit)		
040 - Opérations d'ordre entre sections	18 869.00	18 869.00
041- Opérations patrimoniales		
16 Emprunts et dettes assimilés	85 530.40	81 655.42
20 Immobilisations incorporelles	1 000.00	
21 Immobilisations corporelles	110 500.00	4733.68
23 Immobilisations en cours		
TOTAL	215 899.40	105 258.10
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Voté 2017	Réalisé 2017
001, Excédent antérieur reporté	16 315.39	
021 - virement de la section de fonct.	95 452.18	
040 - Opérations d'ordre entre sections	58 869.35	58 869.35
041- Opérations patrimoniales		
10 Dotations, fonds divers, réserves		
23 - Immobilisations en cours		
13 Subventions d'investissement		
16 Emprunt en euros	45 262.48	
TOTAL	215 899.40	58 869.35

La seule dépense d'investissement cette année concerne le remplacement d'une borne inox sur le quai de pêche.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Il est rappelé que ce service est transféré à l'agglomération depuis le 1^{er} Janvier 2018.

Résultats de l'année 2017 :

Service Assainissement	2016	2017
Section de Fonctionnement		
Dépenses	724 441.40	580 993.13
Recettes	794 440.54	629 649.05
Résultats de l'année	69 999.14	48 655.92
Section d'Investissement		
Dépenses	483 592.23	304 396.03
Recettes	274 003.44	362 488.28
Résultats de l'année	-209 588.79	58 092.25
Résultats globaux	-139 589.65	106 748.17

Section de fonctionnement :

ASSAINISSEMENT		
Fonctionnement - Dépenses :	Voté 2017	Réalisé 2017
002 Résultat exploitation reporté		
011 - Charges à caractère général	483 250.00	364 178.89
012 - Charges de Personnel	50 000.00	18 736.15
014 Atténuation de produits	50 000.00	45 856.80
042 - Dotations aux amortissements	129 022.00	146 522.03
65 - Autres charges de gestion courante	12 200.00	5 414.66
66- Intérêts des emprunts	0.00	0.00
67 - Charges exceptionnelles	4 000.00	284.60
023 - Virement à la section d'investissement	353 271.03	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 081 743.03	580 993.13
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	Voté 2017	Réalisé 2017
002- Résultat d'exploitation reporté	426 752.03	
042 - Opérations d'ordre entre sections	41 981.00	41 981.00
70 Vente de produits	603 000.00	587 327.77
75 Autres produits de gestion courante	10.00	224.28
77 Produits exceptionnels	10 000.00	116.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 081 743.03	629 649.05

Section d'investissement :

ASSAINISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Voté 2017	Réalisé 2017
001- Solde reporté (déficit)		
040 - Opérations d'ordre entre sections	41 981.00	41 981.00
041 - Opérations patrimoniales	7 652.25	7 652.25
16 Emprunts et dettes assimilés	18 566.33	18 566.33
20 Immobilisations incorporelles	107 000.00	27 509.17
21 Immobilisations corporelles	60 652.25	0.00
23 Immobilisations en cours	771 280.98	208 687.28
TOTAL	1 007 132.81	304 396.03
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Voté 2017	Réalisé 2017
001 Solde exécution reporté	179 691.73	
021 - virement de la section de fonct.	353 271.03	
040 - Opérations d'ordre entre sections	146 522.03	146 522.03
041 - Opérations patrimoniales	7 652.25	7 652.25
20 Immobilisations incorporelles	7 652.25	
13 Subventions d'investissement	312 343.52	208 314.00
10- Fonds divers - réserves		
16 Emprunt en euros (agence de l'eau)		
TOTAL	1 007 132.81	362 488.28

Le chapitre 23 concerne les règlements pour la fin de la tranche des travaux de réhabilitation.

Au sujet de l'Assainissement, il est précisé que le transfert du service va entraîner pour l'an prochain, le transfert des excédents du service (environ 710 000€). Il est précisé que les échanges entre services (commune et agglomération) ont porté sur la fin des travaux d'assainissement du Cap et de la Plage. Nous avons anticipé le fait que les travaux soient actés par la réalisation des levés topographiques, les études géotechniques et les enquêtes branchements.

Compte Administratif 2017 Service Extérieur des Pompes Funèbres :

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES		
	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1442.05
Opérations de l'exercice	1442.05	377.55
TOTALX	1442.05	1 819.60
Résultats de clôture		377.55

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil ayant décidé de confier les creusements de fosses aux entreprises privées, ce budget sera définitivement clôturé au 31.12.2017.

Monsieur Le Maire quitte la salle et Monsieur Claude DUPONT prend la présidence de séance pour le vote des Comptes Administratifs dont il rappelle le contenu :

Le compte administratif de la Commune présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2017 2 907 678.78
Recettes de l'année 2017 3 710 206.89 , soit un excédent de 802 528.11

Excédent reporté N-1 72 237.53

Intégration de l'excédent de fonctionnement 2016

Du Budget annexe du service des eaux, transféré

Au Sdeau 50 231 337.62

D'où un excédent global de fonctionnement de **1 106 103.26**

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2017 : 1 439 423.86
Recettes de l'année 2017 : 1 021 610.10, soit un déficit de (-) 417 813.76

Déficit reporté N-1 (-) 717 588.17

Intégration de l'excédent d'investissement 2016

Du Budget annexe du service des eaux, transféré

Au Sdeau 50 (+)157 274.21

D'où un déficit global d'investissement de **(-)978 127.72**

Au quel il convient d'ajouter les restes à réaliser

Dépenses : 78 070.33

Recettes : 181 876.75

Soit un excédent sur les restes à réaliser de 103 806.42

Déficit de clôture 874 321.30

Le compte administratif 2017 du service du port présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2017 608 992.
Recettes de l'année 2017 679 585.13 , soit un excédent de 70 592.17

Excédent reporté N-1 124 656.04

D'où un excédent global de fonctionnement de **195 248.21**

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2017 : 105 258.10
Recettes de l'année 2017 : 58 869.35, soit un déficit de (-)46 388.75

Excédent reporté N-1 16 315.39

D'où un déficit global d'investissement de **(-)30 073.36**

Le compte administratif 2017 du service de l'assainissement présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2017 580 993.13
Recettes de l'année 2017 629 649.05, soit un excédent de 48 655.92

Excédent reporté N-1	426 752.03
D'où un excédent global de fonctionnement de	<u>475 407.95</u>

Section d'Investissement :

Dépenses de l'année 2017 :	304 396.03
Recettes de l'année 2017 :	362 488.28, soit un excédent de 58 092.25

Excédent reporté N-1	179 691.73
D'où un Excédent global d'investissement de	<u>237 783.98</u>

Le compte administratif 2017 du service extérieur des Pompes Funèbre présente les résultats suivants en seule

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'année 2017	1 442.05
Recettes de l'année 2017	377.55, soit un déficit de (-) <u>1 064.50</u>

Excédent reporté N-1	<u>1 442.05</u>
D'où un excédent global de fonctionnement de	<u>377.55</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les comptes administratifs 2017 et Monsieur Le Maire reprend la présidence de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Il convient, après le vote des comptes administratifs de reprendre les excédents ou déficits du budget principal et des services annexes aux budgets primitifs 2018 – Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide les affectations suivantes :

Commune :

L'excédent global de fonctionnement de 1 106 103.26€ est ainsi affecté :

Article 1068 « Réserves » (Investissement)	874 321.30€
002 Excédent antérieur reporté (Fonctionnement)	231 781.96€

Service du Port :

L'excédent global de fonctionnement de 195 248.21€ est ainsi affecté :

Article 1068 « Réserves » (Investissement)	30 073.36
002 Excédent antérieur reporté (Fonctionnement)	165 174.85€

Service de l'Assainissement :

002 : Excédent antérieur reporté conservé en totalité	475 407.95€
---	-------------

Service extérieur des Pompes Funèbres

L'excédent antérieur reporté est affecté en totalité au
Compte 002 « Excédent antérieur reporté » 377.55

VOTE DES BUDGETS :

Monsieur Le Maire présente les différents chapitres en section fonctionnement et investissement - dépenses et recettes – des projets de budgets 2018 pour la commune et le service du Port. Il rappelle que les propositions ont été étudiées par la Commission des Finances.

Présentation du Budget Communal – Section de Fonctionnement.

Budget Communal -			
DEPENSES Section de Fonctionnement			
Chapitre	vote 2017	Réalisé 2017	Propositions 2018
011 Charges à caractère général	1 017 590.00	929 549.15	1 024 902.00
012 Charges de personnel	1 402 217.00	1 399 130.53	1 405 879.00
65 - Autres charges de gestion courante	171 000.00	159 382.54	173 100.00
66 Charges financières	108 182.53	79 089.09	102 056.80
67 Charges exceptionnelles	11 800.00	1 797.78	233 802.62
042 Opérations d'ordre entre section	79 756.53	70 760.69	29 110.00
014 - Reversement GIR	286 500.00	267 969.00	303 570.00
TOTAL	3 077 046.06	2 907 678.78	3 272 420.42
023, Virement à la section d'investissement	616 845.31		646 008.45
TOTAL GLOBAL	3 693 891.37		3 918 428.87
RECETTES Section de Fonctionnement			
Chapitre	Voté 2017	Réalisé 2017	Propositions 2018
002, Excédent antérieur reporté	72 237.53		231 781.96
013, Aténuation de charges	30 000.00	44 242.85	30 000.00
70 Produits des services	123 400.00	93 178.75	86 322.00
73, Impôts et Taxes	2 150 675.84	2 262 202.25	2 277 868.36
74, Dotations et participations	968 573.00	1 005 119.32	1 038 974.00
75, Autres produits de gestion courante	201 400.00	171 289.26	175 477.55
76, Produits financiers	5.00	5.62	5.00
77 produits exceptionnels	117 600.00	88 316.21	63 000.00
042 Opérations d'ordre entre section	30 000.00	45 852.63	15 000.00
TOTAL	3 693 891.37	3 710 206.89	3 918 428.87

Chaque conseiller a reçu le détail des articles composant chaque chapitre.

Quelques remarques sont évoquées, notamment la nécessité d'envisager de l'enrobé pour les innombrables nids de poules en différents endroits. L'état d'une partie de la voirie n'est en effet, pas toujours satisfaisant. Nous allons d'ailleurs entreprendre un état des lieux détaillé à ce sujet.

Il précise également qu'il y a deux problèmes à régler en urgence pour réaliser des économies :

Les dépenses d'électricité du Pôle Nautique (1000€ par mois....) et la gestion du Centre Eugène Godey qui pour l'instant n'est pas du tout rentable, mais coûte environ 50 000€ par an.

Pour le Pôle Nautique, et surtout pour la voile, il est très inquiet, il vient d'apprendre que le nouveau Chef de Base souhaite s'en aller. Il va falloir vite penser à cette école de voile et l'association qui la gère. Les subventions pourront éventuellement être revues à la baisse....

A la question de l'avancée de la vente des anciennes écoles, Monsieur Le Maire répond que pour l'instant, c'est le statu quo.

Il rappelle également qu'il va revoir le mode de fonctionnement des associations, tout ne peut toujours être gratuit.

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Vote 2017	Réalisé 2017	Propositions 2018
001, Solde exécution investissement reporté	717 588.17		978 127.72
1068 - Reversement excédent Budget Eau 2016			157 274.21
13 Subventions d'investissement			
16, Remboursement d'emprunts	382 320.00	382 301.64	400 440.00
20, Immobilisations incorporelles	76 824.00	43 824.00	14 284.69
204, Subventions d'équipement versées	103 653.48	74 605.85	24 656.64
21, Immobilisations corporelles	534 171.00	473 048.95	812 628.09
23 Immobilisations en cours	582 600.00	397 425.79	197 842.57
26- Participation et créances rattachées	22 365.00	22 365.00	6 000.00
040 - Opération ordres (travaux en régle)	30 000.00	45 852.63	15 000.00
041- Opérations patrimoniales	21 483.63	0.00	14 000.00
TOTAL	2 471 005.28	1 439 423.86	2 620 253.92
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	vote 2017	Réalisé 2017	Propositions 2018
001 - Excédent antérieur reporté			
021, Virement de la section de fonctionnement	616 845.31		646 008.45
024, Produits des cessions	55 000.00	0.00	100 000.00
040, Opérations d'ordre en section	79 756.53	70 760.69	29 110.00
041- Opérations patrimoniales	21 483.63	0.00	14 000.00
10, Dotations Fonds divers réserves	836 432.67	855 092.81	1 060 321.30
13 Subventions d'investissement	368 445.00	95 756.60	317 007.75
16, Emprunt et dettes assimilées	493 042.14	0.00	350 000.00
Emprunt complémentaire			103 806.42 €
20- Immobilisation incorporelles			
23 - Immobilisation en cours			
TOTAL	2 471 005.28	1 021 610.10	2 620 253.92

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal approuve le Budget communal 2018.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Sur Proposition de Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, identiques à ceux de 2017, à savoir :

Taux Taxe d'habitation : 8.09%
Taxe Foncière : 21.64%

Taxe Foncière Non Bâti : 20.12%
 DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la suite à donner à cette décision.

BUDGET PORTUAIRE :

Section de Fonctionnement :

Service Portuaire

Fonctionnement -Dépenses :	Voté 2017	Réalisé 2017	Propositions 2018
002 Résultat exploitation reporté			
011 - Charges à caractère général	399 300.00	313 293.27	351 900.00
012 - Charges de Personnel	241 914.00	224 965.99	225 060.00
042 - Dotations aux amortissements	58 869.35	58 869.35	57 154.29
65 - Autres charges de gestion courante	10 020.00	3 750.32	4 020.00
66- Intérêts des emprunts	12 469.51	8 058.14	9 600.00
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00	55.89	51 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	95 452.18		147 809.56
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	819 025.04	608 992.96	846 543.85
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Voté 2017	Réalisé 2017	Propositions 2018
002- Résultat d'exploitation reporté	124 656.04		165 174.85
013 - Atténuation de charges	3 000.00	2 291.76	1 500.00
042- Opérations d'ordre entre sections	18 869.00	18 869.00	18 869.00
70- Vente de produits, prestations	662 000.00	638 202.04	650 000.00
74- Subvention d'exploitation			
75 - Autres produits de gestion courante	500.00	0.00	500.00
77 - Produits exceptionnels	10 000.00	20 222.33	10 500.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	819 025.04	679 585.13	846 543.85

Au sujet du port, Monsieur Le Maire précise que le Victor HUGO aura cette année une capacité d'accueil de voyageurs plus importante.

D'ailleurs, compte tenu des nouvelles réglementations, la commune devra, en 2019, engager des travaux à la Gare Maritime pour l'installation d'une nouvelle aubette. Le coût devrait être raisonnable, avec l'accord et le bon sens des douaniers, mais toutes ces nouvelles normes finissent par coûter cher.

Jean-Pierre LEQUERTIER demande si la chenillette fonctionne toujours. Il lui est répondu par l'affirmative.

Monsieur Le Maire rappelle d'ailleurs que le Port « doit » toujours à la commune la somme de 92 000€, réglée (pour des raisons de normes comptables) par la commune pour la participation aux travaux du quai d'armement au Conseil Départemental. Il pourrait envisager, pour récupérer cette somme, de vendre la chenillette au port.

Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Voté 2017	Réalisé 2017	Propositions 2018
001- Solde reporté (déficit)			30 073.36
040 - Opérations d'ordre entre sections	18 869.00	18 869.00	18 869.00
041- Opérations patrimoniales			
16 Emprunts et dettes assimilés	85 530.40	81 655.42	87 036.52
20 Immobilisations incorporelles	1 000.00		10 500.00
21 Immobilisations corporelles	110 500.00	4733.68	78 426.64
23 Immobilisations en cours			10 131.69
TOTAL	215 899.40	105 258.10	235 037.21
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Voté 2017	Réalisé 2017	Propositions 2018
001, Excédent antérieur reporté	16 315.39		
021 - virement de la section de fonct.	95 452.18		147 809.56
040 - Opérations d'ordre entre sections	58 869.35	58 869.35	57 154.29
041- Opérations patrimoniales			
10 Dotations, fonds divers, réserves			30 073.36
23 - Immobilisations en cours			
13 Subventions d'investissement			
16 Emprunt en euros	45 262.48		
TOTAL	215 899.40	58 869.35	235 037.21

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, approuve le budget portuaire 2018.

Clôture du Budget du Service Extérieur des Pompes Funèbres au 31.12.2017

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 19 Janvier 2017 par laquelle il a été décidé, en raison de la réorganisation nécessaire des tâches des services techniques, que le Personnel Communal n'assurerait plus les creusements de fosses dans les cimetières et que les familles pourront librement choisir l'entreprise spécialisée pour tout creusement.

Lorsque le personnel assurait les creusements, la facturation était établie par la Commune et les recettes correspondantes inscrites sur le Budget Extérieur des Pompes Funèbres, le reversement au Budget Général de ces sommes était inscrit en dépenses.

Il n'y a donc plus aucune raison de voter un Budget extérieur des Pompes Funèbres en 2018 puisqu'aucune écriture n'aura lieu. Monsieur le Maire propose donc la clôture de ce budget et précise que l'excédent constaté au compte administratif 2017 du Budget extérieur des Pompes Funèbres sera intégré dans les excédents du Budget principal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette clôture.

Participation aux frais scolaires de Saint Maurice en Cotentin pour un enfant scolarisé

Il est nécessaire que le Conseil Municipal valide la dépense obligatoire de participation aux frais scolaires de l'école des 7 Lieux pour un enfant de Barneville-Carteret qui y est scolarisé pour un montant de : 1 006.57€ (enfant Noah GRESILLE). Le Conseil valide cette dépense à l'unanimité.

Un point est fait sur la fermeture de classe envisagée et sur les ouvertures sur l'ancien canton.

Avis sur le transfert de la compétence facultative de la Communauté d'Agglomération du Cotentin : « Aménagement et gestion de la voie de contournement sud des Pieux »

Comme pour chaque transfert de compétence envisagé par l'Agglomération, les Conseils Municipaux des communes membres de l'Agglomération, sont amenés à émettre leur avis. Chaque Conseiller a vu le dossier et est invité à s'exprimer.

Il ressort des débats la proposition d'émettre un avis défavorable compte tenu du souhait du Conseil de ne pas voir augmentées les compétences de la communauté d'agglomération au profit d'un seul territoire. En effet, le Conseil craint que tout projet relativement important ne soit proposé au transfert et il pense que ce n'est pas le rôle de l'agglomération.

Claude DUPONT rappelle qu'à la création de l'agglomération, elle devait reprendre l'ensemble des compétences des anciennes communautés de communes et avait un délai de deux ans pour décider quelles compétences elle conserverait et quelles compétences seraient redonnées aux communes. Il a cependant tout de suite été décidé que la compétence voirie serait redonnée sans attendre aux communes. Le projet de contournement des Pieux relevait de la compétence de l'ancienne communauté de communes des Pieux.

Le Conseil s'interroge également sur la pertinence de ce projet qui le rappelle-t-il est en étude depuis 2008 et n'a toujours pas abouti.

Le coût, même si le financement, semble-t-il soit assuré est très élevé.

Monsieur le Maire rappelle enfin que la Communauté d'Agglomération a mis en place la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) qui devrait contribuer à une meilleure égalité de ressources entre les territoires. Cependant, les communes des Pieux et de la Hague, au motif qu'elles percevaient une dotation auparavant restent très bien dotées et que, par exemple, la commune de Barneville-Carteret va percevoir environ 2000€.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal de Barneville-Carteret, moins une abstention de Claude DUPONT, émet un avis défavorable à ce transfert.

Choix de l'entreprise pour les travaux d'extraction de sédiments (sable et algues)

Une consultation globale a été lancée pour les extractions des algues du chenal et les bancs de sables (entrée du chenal) et devant la porte du Bassin de Plaisance. Deux entreprises ont répondu : GUINTOLI et BEAUSSIRE.

Le marché se décompose ainsi :

Enlèvement des bancs de sable : Budget Portuaire

Enlèvement des algues : Budget Communal

La différence de prix est minime, (notée sur 70 points), nous connaissons l'entreprise BEAUSSIRE qui a toujours bien travaillé, mais après analyse des offres, c'est l'entreprise GUINTOLI qui arrive en première position.

Résultats :

	BEAUSSIRE	GUINTOLI
TARIF	74 385.60 €	69 252.00 €
PRIX (70%)	65.17	70.00
NOTE METHODOLOGIQUE (30%)	15.00	15.00
CLASSEMENT	80.17	85.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix de l'entreprise GUINTOLI.

Convention avec la fondation du patrimoine pour la chapelle Saint Louis

La convention actuelle avec la Fondation du patrimoine pour le financement des travaux de la Chapelle ST Louis est à ce jour échue, les travaux compris dans la convention étant terminés. Compte tenu des nouveaux projets de l'association, il convient de passer une nouvelle convention pour l'année 2018 pour la voûte et les parois intérieures des murs nord et sud, le triplet de la sacristie et la refonte de la cloche.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Au sujet de l'Eglise de Carteret, Monsieur Le Maire informé que le diocèse, contacté à plusieurs reprises, n'a toujours pas fait connaître sa décision sur les travaux à engager pour une réouverture.

Garantie d'emprunt Maison de Retraite Saint François :

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà donné en séance du 14 décembre 2017, un avis de principe favorable pour que la commune apporte sa garantie à l'emprunt que va contracter l'association Maison de Retraite Saint François, en raison de la reprise de gestion de la Résidence pour Personnes Agées la Gerfleur au 1^{er} Janvier 2018.

Maintenant que l'Association a choisi la banque auprès de laquelle elle contractera l'emprunt, le Conseil doit valider les modalités.

L'Association a présenté le projet de financement auprès du Crédit Agricole pour un emprunt de 1 080 000€ sur 240 mois au taux fixe de 1.48, TEG de 1.4897% avec un remboursement mensuel dont les échéances s'élèvent à 5 201.56€.

Il est entendu que le Conseil Départemental et la Commune de Barneville-Carteret se portent caution simple à hauteur de 50% chacun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette garantie d'emprunt.

Subventions aux associations :

Monsieur Le Maire remercie Edwige PERINET pour le travail préparatoire effectué pour cette proposition d'attribution. Toutes les associations qui sont inscrites dans le tableau ci-dessous ont déposé un dossier complet.

Quelques explications sont données, notamment pour Harmoniques dont 3000€ sont attribués pour les concerts et 2000€ pour la « balade dans les dunes » qui commence à avoir une certaine notoriété.

Monsieur Le Maire rappelle que le Cirque SOL AIR reviendra cet été. (il rappelle son mécontentement d'avoir appris en 2017 en dernière minute que cette activité, votée en Commission Communautaire, avait été annulée et qu'il avait lui autorisé le cirque à s'installer. Les stages d'été ont d'ailleurs connu un grand succès)

Jean-Pierre LEQUERTIER précise qu'il va solliciter la société de chasse pour une subvention destinée à l'acquisition d'un piège à renard pour éviter la prolifération.

Enfin, compte tenu des excellents résultats de Pierrick LEDARD en aviron de mer, il est proposé de porter le montant du soutien de la commune en le sponsorisant à hauteur de 2000€.

Le projet de l'association de Baptiste FAUVEL pour un déplacement humanitaire en argentine, se voit attribuer un montant de 500€.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide les attributions suivantes :

ANIMATIONS	2016	vote 2017	Propositions 2018
Fête des Pirates	1500	1250	1500
Sout-total	1500	1250	1500
LOISIRS			
Les cadres de Léa	130	130	130
Club de reliure	450	500	
Sous-total	580	630	130
CULTURE			

Art Bc	1500	1500	1500
Chorale Intermède	400	400	800
Chorale Vesperis	400	400	400
Jumelage Allemagne* (500 + 300 pour salle repas)	500	800	800
Jumpelage Anglo Normand (déplacement jeux jersey normandie)			670
Ecole du cirque Sol'Air	1500	1500	1500
Asso Musicale "A voile"		500	
Harmoniques	5000	3000	5000
Sous-total	9300	8100	10670
DIVERS			
Association des vétérans en Normandie	0	125	153
Train touristique			500
Sous-total	0	125	653
EDUCATION			
APE			500
Clos des sources	3200	3500	3800
Sous-total	3200	3500	4300
SOCIAL			8600
ASP Soins palliatifs	200	200	200
Croix Rouge	0	100	100
Banque Alimentaire	500	500	500
Secours Catholique	500	500	500
Ligue contre le cancer	100	100	100
Asso Normande d'entraide aux handicapés physiques	0	50	50
Sclérose en plaque	100	100	200
MFR Valognes			100
MFR Balleroy			100
Restos du Cœur			250
Sous-total	1400	1550	2100
EXTERIEUR			
SPA Cherbourg	50	50	50
C.P.I.E. LESSAY	300	300	300
Sous-total	350	350	350
SPORTS			
Aviron	8000	8000	4500
Aviron sous réserve embauche			6000
Courir ensemble	3000	3000	3000
La barjo	400	500	500
Goëlette			1297
Football	3000	3500	3500
Musculation	1000	1500	

Horse Ball	2000	2500	2500
judo	1900	1300	1400
Tennis	500	600	800
Tennis de table	500	600	600
Tennis de table (achat table)			1000
Voile	10000	10000	10000
OMSN	10000	10000	
Sponsoring Pierrick Ledard	1000	1000	2000
Sponsoring Baptise FAUVEL			500
Sous-total	41300	42500	37597
TOTAL	57630	58005	57300

Aucune autre remarque n'étant soulevée par l'Assemblée, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Pierre GEHANNE,

